L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI MATIN, 25 DECEMBRE.

FEUILLETON.

LES TROIS FILLES D'HONNEUR.

PAR FÉLIX DE SERVAN.

PREMIERE PARTIE.

IX.

LE PIÉGE. (Suite).

Le cardinal fit un mouvement comme pour se lever. Le comte étendit vivement la main vers lui.

—Monseigneur, reprit-il d'une voix tremblante d'émotion, ne quittez vous sans me donner au moins des nouvelles de l'innocente et chère créature dont l'image vient encore nourrir mon âme de tendresse et de rêves au fond de mon cachot!

—Ah! vous voulez parler de votre fille?

—Hélas! oui, monseigneur.... Où se trouve-t-elle! quel est l'état de sa santé? quel doit être son sort?

—Ma réponse à ces questions sera celle que je vous ai toujours faite: votre fille est dans le couvent où il était nécessaire qu'elle fût conduite à l'époque de votre procès; sa santé, je le pense, ne laisse rien à désirer; quant à son sort, il n'a point changé, et l'âge arrive où elle va prononcer ses vœux.

—Est-ce possible, monseigneur! vous l'obligerez à dire au monde un éternel adieu!

—Des raisons d'État le veulent ainsi.

—Et lesquelles, donc?

—Celles mêmes qui me forçaient tout à l'heure d'exiger de vous l'engagement de ne plus porter votre nom: son apparition à la cour pourrait fournir à mes ennemis l'occasion de remuer, d'agiter les esprits.

Le malheureux père fit de vains efforts pour comprimer sa douleur: il fut vaincu par elle. Les larmes s'échappèrent à flots de ses paupières, et inondèrent ses traits mutilés.

—Est-il donc une infortune plus grande que la mienne! dit-il d'une voix couverte par ses sanglots: ma femme est allée mourir de chagrin à l'étranger après ma condamnation; mes jours doivent finir dans un cachot, et, au sein de mon affreuse solitude, il ne me reste même pas la consolation de savoir heureuse ma fille, ma bien-aimée Hortense!...... Hélas! je l'appelle encore de ce nom, qui peut être ne retentit plus à ses oreilles; car je ne m'étonnerais pas maintenant que, pour effacer jusqu'à la dernière trace de son origine, on ne lui eût pas ôté même ses noms de baptême!

—Il n'y avait, monsieur, aucune nécessité de prendre une telle mesure.

—Ah! s'écria le gentilhomme en cachant de désespoir son front dans ses mains, que ne puis-je au moins la voir, la serrer encore sur mon cœur?

—Il n'a dépendu que de votre volonté de vous donner cette consolation.

—Et comment, monseigneur?

—En acceptant ma proposition...... car si, devenu libre, vous ne m'aviez, au bout d'un certain temps, donné aucun sujet de me plaindre de votre conduite à mon égard, j'aurais probablement consenti à vous indiquer le couvent où est renfermée votre fille.

—Et je l'aurais vue, la pauvre enfant! dit le comte en proie à une exaltation presque délirante, j'aurais eu le bonheur de contempler, de couvrir de mes baisers ce visage charmant, ces traits que rien n'a pu effacer de mon cœur, et que je retrouve devant mes yeux à toute heure, aussi vivants, aussi animés, aussi frais, que si ma chère Hortense n'avait été séparée de moi que depuis hier!

—J'admire vraiment l'illusion dont se berce le cœur de tous les pères que de longues années ont séparés de leurs enfans! répondit le cardinal en souriant d'un air de bonhomie indulgente.

—De quelle illusion entendez-vous parler? demanda le prisonnier.

—De celle qui vous fait croire, en ce moment que vous avez conservé dans votre souvenir l'image la plus parfaite des traits de Mlle de Lormel: je suis persuadé que si vous étiez dans la rue, et qu'on la fit passer à côté de vous, il ne vous serait pas possible de la reconnaître.

—Je ne reconnaîtrais pas ma fille! s'écria le gentilhomme avec feu. Je ne suis pas sûr que j'existe en cet instant que je ne serais sûr de marcher vers elle sans hésitation pour me jeter dans ses bras, quand elle se trouverait mêlée à mille autres personnes de son âge!

—Je ne le puis croire, dit Richelieu en branlant la tête, mais en dévorant la physionomie du comte de son regard tout enflammé d'une joie triomphante.

—Mais, monseigneur, répliqua le pauvre père, songez donc que sa figure était le portrait de ma mère! et comment les traits d'une mère seraient-ils pas toujours présens au cœur d'un fils?

—Ah! elle était le portrait même de votre mère! dit le cardinal.

—Oui, par une des bizarreries, ou plutôt par une des lois incompréhensibles de la nature, elle n'avait rien de mes traits ni de ceux de ma femme, mais le visage de ma mère, je le répète, revivait exactement dans le sien.

—Oh! je comprends maintenant, reprit le cardinal, je comprends parfaitement que vous ayez la certitude de pouvoir la reconnaître à l'instant même...... Je regrette donc vivement, dans votre intérêt, que vous ayez sacrifié à un scrupule inconcevable l'occasion qui s'offrait à vous d'aller visiter quelquefois, dans son couvent, une enfant dont l'image est si profondément gravée dans votre âme.

Le cardinal se leva en achevant cette phrase, et parut prêt à se retirer.

Le comte de Lormel, en lui voyant faire ce mouvement, jeta sur lui un regard effaré; il songeait, non seulement au bonheur qu'il aurait de revoir sa fille, mais encore aux papiers qu'il avait emportés en s'évadant du For l'Évêque, dont il avait toujours nié l'existence à son persécuteur; il se disait que, s'il était libre, il retrouverait peut-être bien le serviteur dévoué auquel il les avait confiés et que, si ces pièces n'étaient point détruites ou égarées, il aurait alors en main de quoi se venger avec succès et d'une manière éclatante, de Richelieu, l'auteur de tous ses maux, et dont la prétendue clémence en ce moment n'était probablement qu'un voile trompeur recouvrant quelque horrible piège tendu à sa franchise et à sa loyauté.

Toutes ces idées passèrent en quelques secondes comme un éclair dans son cerveau.

—Monseigneur, dit-il d'une voix dans laquelle son cœur semblait palpiter avec toutes ses angoisses, est-il bien vrai? je pourrais revoir mon enfant?

—Ne viens-je pas de vous faire espérer, répliqua le cardinal avec le ton de l'indifférence, que si vos actions étaient irréprochables à mon égard, cette consolation vous serait donnée?

—Mais ce n'est là qu'un espoir!

—Oh! qu'à cela ne tienne, monsieur: je transforme très volontiers cet espoir en certitude, toujours à la même condition.

—En ce cas, monseigneur...... dit en tressaillant le noble prisonnier....

Mais la voix lui manqua pour achever sa phrase, tant était poignante son émotion.

—En ce cas?... répéta Richelieu en le regardant d'un air impassible.

—Eh, bien! en ce cas, monseigneur, j'accepte! acheva le comte de Lormel d'un accent étouffé qu'il semblait que ces mots dussent déchirer sa poitrine.

Le cardinal se tut, et un court silence permit aux deux âmes profondément remuées par ce dialogue de respirer un peu.

—Et quand serai-je en liberté? reprit le gentilhomme.

—Ce soir même, répondit Richelieu en paraissant toujours n'attacher aucune importance à la grave question qui venait de se résoudre: mon trésorier enverra, dans la journée, à M. du Tremblay, la somme de mille écus, qui vous sera remise au moment de votre sortie de la Bastille.

—La somme de mille écus? répéta le comte étonné?

—Oubliez vous donc, monsieur, que vos biens ont été confisqués, et qu'il ne vous reste par conséquent aucune ressource? Cette somme formera le trimestre d'une pension annuelle de quatre mille écus que vous payera l'État.

Le comte baissa les yeux en soupirant, et n'éleva la voix ni pour remercier, ni pour faire une observation.

—Maintenant, reprit Richelieu, convenons du nom que vous devez prendre......En avez-vous un en tête, que vous préfériez à tout autre?

—Nullement, monseigneur.

—Eh bien! alors, vous vous appellerez le baron de Pauly.

—Soit, monseigneur.

—Dans deux ou trois jours, je vous présenterai au roi et à la reine, comme un gentilhomme dauphinois dont la famille a été autrefois très liée avec la mienne, et qui, dans son extrême jeunesse, resté sans parens et sans fortune, fut conduit en Suède par un concours de circonstances particulières que lui créèrent ses malheurs, et y demeura pour prendre du service dans l'armée de Gustave-Adolphe, l'allié futur de la France; j'ajouterai que, fait prisonnier par les Impériaux, il y a dix ans, vous avez, depuis peu de temps seulement, recouvré votre liberté, que vous êtes alors décidé à revenir dans votre patrie, et à solliciter mon appui pour obtenir vos entrées à la cour.... Ces arrangemens, monsieur, vous conviennent ils?

—Parfaitement, monseigneur, répondit le comte, qui, ayant maintenant ses desseins bien arrêtés, était résolu à ne contrarier en rien ceux du cardinal.

—Du reste, reprit ce dernier, vous devez être convaincu que, quelle que soit la façon dont nous présentions les choses à votre égard, elle ne peut éveiller aucun soupçon dans l'esprit du roi et de la reine; car vous ne pensez pas sans doute que vous soyez jamais reconnu.

—Je sais que je ne puis l'être! dit tristement M. de Lormel en songeant à son visage horriblement mutilé.

—Ce soir donc, vous serez libre.... Vous aurez soin, demain matin, de m'écrire un mot à Ruel pour me faire connaître le domicile que vous aurez élu à Paris; car j'aurai bientôt à vous prévenir du jour où je vous présenterai à la cour.

Le prisonnier s'inclina en signe d'assentiment.

—N'oubliez pas, reprit Richelieu que votre lettre doit porter la signature du baron de Pauly.

—Il m'est impossible d'oublier cela monseigneur.

—Il est inutile sans doute d'ajouter, continua le cardinal d'un ton sévère, que si les conditions qui vous sont imposées n'étaient pas scrupuleusement observées, vous rentreriez dans votre cachot de la Bastille, sans espoir d'en jamais sortir.

Le cardinal ayant ainsi parlé, agita la sonnette placée sur le bureau.

Le gouverneur Du Tremblay reparut suivi des quatre gardes avec lesquels il s'était retiré.

Richelieu fit reconduire par ces quatre hommes le comte de Lormel dans son cachot, et il retint près de lui le gouverneur, auquel il donna ses ordres pour l'élargissement du prisonnier; puis, il rappela de la pièce voisine le ministre Des Noyers, lui prit le bras et sortit de la chambre des interrogatoires pour aller rejoindre son escorte et son carrosse.

Il était très satisfait du résultat de sa visite à la Bastille: il ne doutait pas que le comte de Lormel, mis en face des trois protégées de la reine, ne reconnût aussitôt sa fille et ne la désignât par l'élan irrésistible de ses impressions à l'un ceux qui observeraient sa physionomie.

Alors, les yeux fixés sur celle dont la présence à la cour lui inspirait le plus d'inquiétudes, Richelieu saurait bien trouver quelque prétexte, saisir quelque occasion favorable qui lui permît de la rejeter dans un couvent, même avec l'approbation du roi, car il ne désespérait pas de parvenir, par ses adroites manœuvres, à mettre de son parti le faible prince dans cette affaire.

Quant aux craintes que pouvaient lui causer les papiers jusqu'alors insaisissables du comte, il s'était déjà tracé un plan d'opérations occultes pour les dissiper: il comptait jeter sur les pas de M. de Lormel tant d'espions habiles qu'il ne le laisserait pas libre de faire un mouvement sans que ses pensées et ses projets lui fussent connus, et, maître ainsi de toutes ses actions peut être même parviendrait-il, par les conséquences imprévues d'une telle situation, à faire la découverte et à s'emparer de ces papiers qui, depuis neuf ans, avaient si souvent alarmé son imagination.

X.

LE SERMENT.

Le cours des événements nous force de nous transporter à Paris, dans cette partie de l'ancien palais des rois de France appelée de nos jours le vieux Louvre, et à laquelle on aurait pu très justement appliquer le nom de nouveau Louvre à l'époque où se déroulent les faits contenus dans notre récit; car elle se composait, comme chacun sait, du gros pavillon de l'Horloge bâti sous Louis XIII, et des bâtiments qui de là s'étendent jusqu'à la galerie du bord de l'eau, lesquels furent l'œuvre des règnes de François Ier, d'Henri II et d'Henri IV.

Dans les appartements situés au midi, c'est-à-dire dans ceux des nouvelles constructions achevées par Henri IV, Marie de Médicis s'était fait décorer une chambre où tout avait été surpassé de ce qu'on connaissait alors du luxe et de la splendeur des palais.

Or, deux jours après l'apparition que Richelieu avait faite à la Bastille, trois jeunes filles, habillées de noir, se trouvaient réunies dans cette chambre somptueuse. Elles se tenaient debout près d'une fenêtre qui avait vue sur la Seine: la curiosité vive, ardente, insatiable, avec laquelle elles examinaient le mouvement produit par la foule des voitures et des piétons s'écoulant sur le quai, et par le passage des bateaux sur la rivière, indiquait clairement que le spectacle de Paris était tout nouveau pour elles.

L'une surtout se montrait animée d'une pétulance toute particulière, et semblait presque folle de contentement. Petite, blonde, rose, douée d'une mine gracieuse et fort éveillée, elle bondissait de plaisir, riait aux éclats, entremêlant ses rires d'observations toujours aussi gaies que spirituelles, chaque fois qu'un objet un peu extraordinaire causait son étonnement. Elle gesticulait et babillait ainsi, placée entre ses deux compagnes. Celle qui était à sa gauche avait une physionomie fort différente de la sienne: assez grande, les cheveux châtains, l'œil un peu dur, la lèvre dédaigneuse, l'air comme songeur et jaloux, elle n'ouvrait guère la bouche que pour contredire les observations de la sémillante blonde. Enfin, cette dernière avait son bras droit tendrement enlacé autour de la taille de sa seconde compagne, dont le charmant visage, ressortant avec éclat du cadre formé par les boucles soyeuses de ses abondants cheveux noirs, présentait un type aussi noble que sympathique, où, à la pureté des détails, à l'attrait saisissant de l'ensemble, se mêlait comme la lumière vivifiante d'une âme à la fois franche, énergique et douce. Nous n'avons pas besoin de dire que cette troisième jeune fille était Hortense de Lormel, à qui nous laisserons son nom de Léonie, que la reine lui avait prudemment donné, et qu'elle n'avait jamais cessé de porter depuis son entrée à l'abbaye de Poissy.

Comme elles étaient ainsi groupées devant la fenêtre, une quatrième personne pénétra dans la chambre, et le bruit de ses pas leur fit vivement tourner la tête, en leur causant une agitation toute particulière.

Mais avant de dire quelle était cette personne, racontons en peu de mots comment s'était faite la réunion des trois jeunes filles au palais du Louvre.

Il nous faut pour cela remonter au moment où le capitaine l'Ermite s'éloignait avec sa troupe de l'abbaye de Poissy, en escortant le carrosse dans lequel il avait placé Léonie en compagnie de la supérieure, de Girard et de Jeanne. Parvenu à peu de distance de Saint-Germain, il s'était bien gardé de se rendre au château pour remettre la jeune fille entre les mains de la reine; car il l'eût exposée, en lui faisant prendre ce chemin, à passer sous les yeux de quelque espion du cardinal, et à être reconnue par là pour celle qui avait été élevée au couvent de Poissy. Il s'était donc dirigé à travers la forêt, dont le mur de clôture n'existait pas alors, et il avait gagné le bord de la Seine, non loin du village de Carrière-sous-Bois. Un bateau, qu'il savait sans doute trouver en cet endroit, était attaché à un saule, et il avait conduit, au moyen de ce bateau, Léonie, l'abbesse, Jeanne et son mari, au bas des jardins du château neuf, lesquels descendaient jusqu'au fleuve; puis, il était allé frapper à la porte du jardinier, dont l'habitation était située tout près de la rive. Cet homme avait recueilli avec les transports d'un zèle chaleureux les cinq personnes qui venaient lui demander l'hospitalité pour la nuit, et n'avait paru nullement étonné ni de l'apparition du capitaine, ni du sujet mystérieux de sa visite, ce qui prouvait assez qu'ils se connaissaient tous deux de longue date. Dès l'aube, il s'était hâté de porter secrètement à la reine l'avis qu'elle était attendue chez lui par l'Ermite.

Nous laissons à deviner la surprise d'Anne d'Autriche à la vue de Léonie, et sa consternation lorsqu'on lui eût appris la tentative d'enlèvement dont la pauvre enfant avait failli être victime. Ses mesures furent aussitôt prises pour l'éloigner de la cour, où elle ne pouvait la laisser séparée des deux autres jeunes filles sans la désigner au cardinal ou à ses espions pour ce le même qui venait de lui échapper. Elle ordonna à l'Ermite de reprendre dans le bateau, Léonie, la supérieure, Girard et Jeanne, de leur faire toucher terre à quelques centaines de pas du Pecq, et de les conduire sur la route de Paris, à un endroit qu'elle leur indiqua.

Quelques instants plus tard, Anne d'Autriche quittait Saint-Germain en carrosse, n'ayant près d'elle que sa camériste Stefania, une Espagnole qui lui était fort attachée, et la seule de ses femmes que la tyrannie de Richelieu ne lui eut pas enlevée. Arrivée sur la route, au lieu du rendez-vous, elle fit monter dans sa voiture Léonie, l'abbesse et leurs deux vieux serviteurs, se sépara de l'Ermite en lui faisant un signe gracieux de remerciement: puis le carrosse fut entraîné vers Paris au galop des chevaux.

Une heure et demie s'était à peine écoulée que la reine s'enfermait avec Mlle de Lormel dans son appartement du Louvre. Elle y attendit précisément, ce jour-là, l'arrivée des deux orphelines qui avaient été élevées dans les Pyrénées; et, en effet, Léonie eut, avant la nuit, le bonheur de les serrer dans ses bras. Anne d'Autriche employa la journée du lendemain à l'achat des objets nécessaires à la toilette de ses nouvelles filles d'honneur, et, dans la matinée du troisième jour, les laissant sous la garde de Stefania, elle retourna seule à Saint-Germain, voulant avoir à leur sujet un nouvel entretien avec le roi avant de les lui présenter.

Or, cette personne qui venait de les rejoindre dans la splendide salle du Louvre, au moment où elles promenaient leurs regards curieux sur le quai et sur la rivière, c'était Anne d'Autriche elle même, au retour de son petit voyage. Elle portait, comme ses jeunes protégées, un habillement noir, dont nous l'avons vue, du reste, toujours vêtue jusqu'alors: un édit de 1639 avait rendu ce costume obligatoire pour les dames de la cour, et il était assez rare que la reine ne se conformât pas elle même à ce règlement.

—Oh! mes chères amies! s'écria-t-elle en se précipitant vers les jeunes filles, le sourire sur les lèvres, la joie dans le regard, et les embrassant avec la même tendresse qu'une mère eut pu prodiguer à ses enfants, tout va bien! je vous apporte de bonnes nouvelles!

Puis, se débarrassant d'une mante de soie dont elle était enveloppée, la reine se jeta dans un fauteuil, et indiqua de la main autour d'elle des sièges où les jeunes filles vinrent se placer avec empressement.

—Ah! qu'il me tardait de me retrouver près de vous! reprit-elle alors en les regardant avec l'émotion du vrai bonheur; il n'y a cependant que cinq heures à peine que je vous ai quittées: eh bien! l'idée de vous avoir laissées loin de moi pendant ce peu d'instants n'a cessé de me dévorer le cœur d'inquiétudes à votre égard!

—Eh! mon Dieu! madame, dit Léonie étonnée, que redoutait donc Votre Majesté?

—Lui, mes pauvres enfants!.... lui! toujours lui! répondit la reine d'une voix sourde et promenant ses yeux autour d'elle avec l'air d'une personne qui craindrait de voir d'un moment à l'autre un fantôme lui apparaître.

—Lui! répétèrent les jeunes filles en tressaillant et exécutant malgré elles le même mouvement de terreur.

—Oui, celui qui va prendre désormais à tâche, n'en doutez pas, de vous poursuivre de ses persécutions acharnées jusqu'à sa mort! celui dont vous avez tout à attendre, excepté le bienfait et la justice! celui dont les ressources sont inépuisables, aussi bien qu'inconnues, quand son âme vindicative et implacable a un but à atteindre! celui enfin dont l'œil est peut être en cet instant dirigé sur vous et sur moi!

—Sur nous! répétèrent encore les jeunes filles avec un nouveau tressaillement d'effroi.

(A continuer.)

INSTITUTIONS

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE MME DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement. 21aout—1an

INSTITUTION DERON

INTERNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES GENS.

No. 283, Esplanade, encoignure Prieur. Cours Élémentaires et Supérieurs, en anglais et en français.

Langues Etrangères, Dessin, peinture, musique, etc. Classes du soir (tenue des livres comprise) de 6 à 7 et de 7 à 8.

La reprise régulière des études aura lieu le 1er septembre prochain. 16 août—6m

INSTITUTION CARNATZ,

267, au coin des rues Prytania et Première.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.

L'ANNÉE scolaire de 1868-69 commencera le 1er septembre 1868.

Cette institution est située dans un endroit salubre et retiré et joint aux avantages d'un local spacieux ceux des frais ombrages d'un vaste jardin. L'enseignement y est confié à un corps de professeurs éminemment compétents et il embrasse les sciences, les langues et tous les arts d'agrément enseignés dans les meilleurs établissements d'éducation. Pour les conditions, voir les circulaires ou s'adresser à l'institution.

1?aout—6m

Collége de Ch. Caron,

Angle des rues Orléans et Remparts.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

Classes du jour pour garçons de 9 à 3 heures.

Classes du soir pour les grandes personnes de 6 à 9 h.

INSTRUCTION commerciale—Langues modernes. Connaissances utiles.

Classes du jour......de $3 à $8 par mois.

Classes du soir......de $5 [illegible]

19mai—1an

M. ALBERT FABRE, ex-surintendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans offre ses services au public comme professeur des Langues anciennes et modernes, et des Sciences Mathématiques et Physiques. Les personnes qui désireraient traiter avec M. FABRE sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres.

19juillet—

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE ST.-CHARLES, No 19,

Nouvelle-Orléans, entre les rues Commune et Canal,

D. M. STELLA, Propriétaire.

5fév—1an

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir et livrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Tèche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour Nlle-Ibérie doit être payé à l'arrivée.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.

16 décembre 1868.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de [illegible] PIASTRES "par action" provenant du bénéfice des six derniers mois et qui sera payé, à partir de MARDI, 1er janvier 1869, aux actionnaires ou à leurs ayant cause, au bureau de la Compagnie.

WM. S. BROWN, Trésorier.

16déc—1m

Banque d'Amérique.

Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1868.

HIER, à une élection de Directeurs de cette Institution, les personnes dont les noms suivent ont été élues pour l'année:

AM. FORTIER, M. PUIG,
W. B. SCHMIDT, P. MASPERO,
C. J. LEEDS, J. SCHUCK,
D. FATJO, J. CAULFIELD,
J. J. FERNANDEZ, ANT. GIRAUD,
F. W. TILTON, AUG. COUTURIÉ,
J. J. ADAMS.

Et, aujourd'hui à une réunion des Directeurs, M. AM. FORTIER a été élu Président à l'unanimité, et M. J. E. PASCAL, Caissier.

18 déc—8f J. E. PASCAL, Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 7 décembre 1868.

AVIS est donné que conformément à l'article cinq de la charte de cette Compagnie, l'élection de douze directeurs, pour l'année, aura lieu, au bureau de la Compagnie, le LUNDI, 28 décembre 1868, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

8 déc—au 28 déc J. W. HINCKS, Secrétaire.

Banque des Marchands.

Nlle-Orléans, 16 décembre 1868.

L'ÉLECTION annuelle de cinq Directeurs de cette institution, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, No 46 de la rue de Camp, le LUNDI, 4 janvier 1869, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

TH. J. DIX, Caissier.

16 déc—t1j

Bureau de la Compagnie de Navigation de la Vallée du Mississippi, du Sud et de l'Ouest.

LE soussigné invite respectueusement tous les souscripteurs de cette Compagnie de venir payer leur 1er pour cent sur les actions pour lesquelles ils ont souscrit. Il annonce en même temps au public que le livre de souscription de cette Compagnie est ouvert au magasin de drogues en gros de Mansell & Bogel, No 43 de la rue des Magasins. Bureau, de midi à 3 heures de l'après-midi.

JOHN PAUL BAKER, Agent.

10déc—3m

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la ville de la Nlle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1868.

UNE élection de douze Directeurs de cette Compagnie, pour l'année, aura lieu, au bureau de la Compagnie, No 131 de la rue du Canal, le TROISIEME LUNDI de décembre (21 du courant) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

WM. P. SINNOTT, Secrétaire.

10 déc—19

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LONDRES ET DE LANCASHIRE, Contre l'Incendie — Capital, $5,000,000 en or.

CETTE Compagnie donne des polices sur toute espèce de marchandises et de propriétés, aux taux courants;

POLICES EN OR.

R. G. MUSGROVE, Agent général—Bureau, No. 64 de la rue Carondelet, coin Perdido. 6 déc—1m

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.

Nlle-Orléans, Le, 2 décembre 1868.

L'ÉLECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu conformément à la loi, le LUNDI, 4 janvier 1869, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau de la Compagnie, No 17 de la rue Baronne.

2 déc—au 4 janv P. McBRIDE, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain.

L'ÉLECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu, conformément à la loi, le LUNDI, 4 janvier 1869, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau de la Compagnie, No 17 de la rue Baronne.

2 déc—au 4 janv P. McBRIDE, Secrétaire.

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

3 décembre 1868.

UNE ELECTION aura lieu, à ce Bureau, le LUNDI, 4 janvier 1869, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour six directeurs de cette Compagnie, pour l'année, à partir du premier lundi de février prochain.

WM. S. BROWN, Trésorier.

4déc—1m

Société de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle de la Vie DE LA LOUISIANE.

Directeurs.

J. M. Lapeyre, W. S. Mount,
John Davidson, L. B. Pothier,
H. Zuberbier, Wm McCulloch,
I. N. Marks, Wm Creevy,
E. F. Schmidt, T. K. Finlay,
Wm Cooper, Anthony Sambola,
W. S. Pike, Patrick Irwin,
David McCoard, John C. Sinnott,
I. Caulfield, C. Cavaroc,
Gerard Stith, W. C. Nichols.

Officiers.

JOHN DAVIDSON......Président.
W. S. PIKE......Vice-Président.
R. W. YOUNG......Secrétaire.
L. A. FOURNIER......Trésorier.

W. B. KOONTZ, Avocat.
W. C. NICHOLS, Médecin examinateur
M. C. FOLGER, Agent.

Bureau: No 120 rue Carondelet (Bâtisse Davidson.) 16oct—1an

AGENCE GENERALE

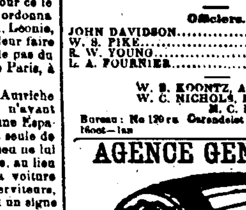

Eau-de-vie Sazerac de Forgeté Fils.
De Alphonse Cahuzac,
Champagne Chs Heidsieck,
Porto de E. Canet.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIÉ & Co.

27fév—1an 27, Vieille Levée

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

57......Carondelet......57

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif......$4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif......$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer [illegible]

16 sept—6m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 75, coin Natchez

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867......$221,590 72

Pertes, taxes, dépenses, réassurance, &c, payées dans la même période......217,740 73

Actif le 31 décembre 1867......278,734 62

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de prime, contre les risques de mer, de rivières, contre les pertes et les avaries causées par les incendies.

ALFRED MOULTON, Président.
Wm M. PERKINS, Vice-Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen, J. H. Ludwigsen, E. E. Converse,
A. Moulton, Wm Chambers, A. H. May,
S. P. Eshell, John T. Moore, Robert Hare,
Wm M. Perkins, J. R. Isembert, Jos. G. Rogers.

Louisiana Equitable Life Insurance Company,

CAPITAL......$500,000

BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 142, NOUVELLE ORLEANS.

—Directeurs—

John Pemberton, W. S. Pike, Ed. Rigney,
E. A. Tyler, J. W. Stone, Alexander Marks
C. H. Slocomb, A. Thompson, C. E. Girardey,
F. Doiteaule, D. B. Penn, W. B. Schmidt,
Geo A. Fosdick, Edw. Bennett, Marshall J. Smith.

JOSEPH ELLISON Président. W. S. PIKE, Vice-Président
ST-CLAIR DEARING, Ag. Gén. W. P. HARPER, Sec.

Médecins examinateurs,

Dr S. A. Moss, Dr S. Choppin
Dr G. R. Lemonnier, Dr Henry Smith,
Dr J. Hampden Lewis, Dr W. C. Nichols.
G. A. Bieaux, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE SUR LA VIE—Assurance ordinaire et annuelle—Assurance de dix et de cinq ans—Simple paiement—Assurances participantes et non participantes limitées à des taux aussi bas que ceux d'aucune autre Compagnie.

Les paiements ne sont pas forfaités

16avril—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des PRIMES de l'année expirée le 29 février 1868......$546,338 42

Savoir:
Primes d'incendie......$266,272 57
Primes de mer......163,158 70
Primes de rivières......122,907 15 ......$542,338 42

En moins:
Primes remboursées......$ 3,459 75
Primes non expirées......49,145 00 ......$ 46,604 75

Montant net des primes......$493,818 67

Pertes payées:
Pertes par l'incendie......$ 82,397 38
Pertes sur mer......164,272 78
Pertes sur les rivières......94,502 00 ......$342,068 14

Escomptes au lieu de scrip......54,343 68
Taxes et Revenu intérieur......34,741 38
Dépenses, loyer, etc, compte d'escompte......22,810 88
Six pour cent d'intérêt sur le scrip non payé jusqu'au 1er mars 1868......27,777 90 ......$481,210 76

Réservé pour pertes non réglées......$ 11,277 69

La Compagnie a l'actif suivant qui, d'après le rapport du Comité des Finances de la Compagnie, adopté à l'unanimité par les Directeurs, est déclaré, après amples déductions, être équivalent à un capital comptant de $520,000, savoir:

Placé en propriétés foncières......$46,830 13
Hypothèques sur propriétés foncières......70,919 88
Placé en bons de la ville et autres bons......22,320 [illegible]
Placé en actions de banques et autres actions......122,558 [illegible]
Placé en scrip de Compagnie d'assurance......129,302 [illegible]
Prêts garantis......14,200 00
Effets à recevoir......43,228 [illegible]
Primes en voie de perception......97,332 71
Encaisse......111,552 69
......$727 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
P. J. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et signé pardevant moi, ce 25 mars 1868
PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, six pour cent d'intérêt sur tout scrip non encore payé.

— Directeurs —

Charles Briggs, A. R. Montgomery,
Ant. Carrière, A. Lecourt,
Geo. A. Fosdick, Frank Williams,
E. Bragier, Thomas Byrne,
Chas. Lafitte, John Thornhill,
John S. Maunsell, W. A. Violett,
P. Anderson, Hugh McDonald,
Alfred Kearny, Wm. M. Pinckard,
A. Freriche, John S. Wallis,
George W. Dunbar, George Foster,
E. F. Stockmeyer, Andrew Stewart,
Geo. W. Hynson, L. B. Pothier,
Arch'd Montgomery, John Minor, Jr.,
Henry J. Vose, R. Pinggin,
E. Marquese, James Geillier,
Chas. Weisbaum, Rudolph Sieg.
R. F. Given. 24 mars—1an

TRAITEMENT SPECIAL DES MALADIES CHRONIQUES.

LE Docteur A. DE SAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies de Foie, des voies urinaires et la Surdité.—Résidence et cabinet de consultations, rue Dauphine, No 44, tous les jours, de midi à 2 heures. 14 janv—1 an

LA COMPAGNIE NATIONALE DE TÉLÉGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom de "Compagnie Nationale de Télégraphe," a été organisée. Elle a de précieux privilèges qui lui sont accordés par une loi récente du Congrès pour établir des lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des Etats-Unis. Les actions seront émises sur le même principe que celles des "Merchants Union Express Company" qui vient de commencer ses opérations. Il s'agit de faire en sorte que les négociants s'intéressent à la nouvelle entreprise, moins pour vendre les actions que de s'assurer du commerce du pays que traversent les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000

représenté par 100,000 actions de

$100 au pair,

Mais le montant à payer comptant est de

$35 par actions,

et sera versé comme suit: un pour cent du montant de la souscription, et rien de plus, jusqu'à ce que toutes les actions soient prises; ensuite, sur appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il aura été payé trente cinq pour cent de la valeur (au pair) des actions, des certificats d'actions seront émis. Ce paiement mettra dans la caisse de la Compagnie un

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à tous ou presque tous les points qu'ont atteints les monopolistes actuels.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été consolidées en un énorme monopole; elles gagnent plus de six millions de piastres par an, cent pour cent sur le coût de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à celle-ci des privilèges qu'a jamais obtenus une compagnie de ce genre. Par exemple, il n'a jamais été permis à une compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les routes de malle. La position de la compagnie diffère de celle de toutes les compagnies qui l'ont précédée. La question de droit de passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne peuvent être ni vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi du Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée défend tout transfert des privilèges accordés.

Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Un pour cent des actions sera exigé au moment de la souscription, et des appels successifs qui ne devront pas excéder cinq pour cent par mois seront faits, par les Directeurs, lorsque ceux-ci le croiront nécessaire pour établir les lignes, mais il ne sera pas fait d'appel, après le paiement de cet un pour cent, avant que la souscription couvre tout le capital.

Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent du capital pour construire et établir complètement

25,000 milles de Télégraphe

qui relieront entre eux tous les centres de commerce et les points importants des Etats-Unis. Cette opinion repose sur l'évaluation des personnes responsables qui ont offert d'établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'Etat de New York et de privilèges accordés par une loi du Congrès du 24 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.

Vice-Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.

Secrétaire—GEORGE B. WALTER, de la ville de New York.

BUREAUX de la COMPAGNIE

Nos 64 et 66 de Broadway, New York.

Un montant limité des actions de cette Compagnie est destiné à la Nlle-Orléans. Ceux qui souscriront au capital seront placés sur un pied d'égalité avec les organisateurs et auront, comme eux, tous les privilèges dont la Compagnie peut et pourra jouir plus tard.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Directeur résident des Etats de l'Alabama, du Mississippi, du Texas et de la Louisiane.

Nos 28, 30 et 32 de la rue Nlle-Levée, Nouvelle-Orléans, Lne.

OU PAR

O. WEBSTER, au bureau de R. G. DUN & CO.,

No 70 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées d'en informer le directeur résident, Daniel Edwards, ce [illegible]

6 sept—6 m a l s i m j s

HUITIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans.

Total des primes dans l'année expirée le 30 sept 1868......$134,180 43

Savoir: Primes d'incendie......$69,860 45
Primes de mer......38,306 21
Primes de rivières......26,013 76 ......134,180 43

En moins—Primes remboursées......2,405 [illegible]
Primes non expirées......14,440 00 ......16,846 [illegible]

Montant net des primes......$107,334 48

PERTES PAYÉES

Pertes par incendie......$13,898 30
Pertes sur mer......14,413 15
Pertes sur les rivières......17,080 38
......$45,391 80

Réassurances......9,880 00
Quinze pour cent de réduction......11,700 72
Taxes et revenu intérieur......6,564 22
Dépenses, loyer et intérêts moins l'intérêt et profits et pertes......18,341 56 ......91,745 54

Bénéfice net......$15,619 02

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets recevables......$17,682 00
Primes en voie de perception......13,868 47
Prêts garantis......4,681 10
Prêts sur hypothèque......15,200 00
Placé en actions de banques......44,815
Actions du Vallette Dry Dock Company......7,500 00
Actions du Good Intent Towboat Company......700 00
Actions de la Comp. d'Ass. de l'Union......6,215 00
Scrip des Compagnies d'Assurance......17,817 30
Propriété foncière......8,645
En caisse......20,945 41
Billets de souscription......66,546 00
......$230,390 96

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et signé pardevant moi, ce 15 octobre 1868.
S. MAGNER, notaire public.

La Direction a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les certificats de profit non encore payés, à partir du 9 novembre prochain. Elle a, en outre, déclaré un dividende scrip de trente trois un tiers pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 septembre 1868—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 15 décembre prochain.

E. GANUCHEAU, Président.
A. BALDWIN, Vice Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

DIRECTEURS
De la Comp. d'Ass. Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

O Bercier, A Baldwin, D F Logan,
Chas J Leeds, A Peixoto, J Zolloy,
D Bouligny, William Heyl, S Cambon,
R H Harris, Alex Marks, A Testron,
J Lapene, D L Kernion, J Dupas,
L H Gardner, W B Conger, G B Simonds,
Theo Biele, A Bauer Roder, M J Hauck,
in McGregor, A D Grieff, E Ganucheau,
A Sensenot, F Laborde, A Waldkirch,
Hopkins, S Hernsman, C H Mouton,
Pollier, R Burdeiulo, E F Mioton.

oct—1m

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

Fonds capital......$500,000
avec privilège de l'augmenter jusqu'à $5,000,000

Bureau No 26, rue du Camp, Bâtisse Story, à l'angle des rues Camp et Commune.

B. L. MILLAUDON, Président; J. M. LAPEYRE Vice-Président; E. H. GANUCHEAU, secrétaire

CETTE Compagnie offre aux assurés l'option d'un rabais de quinze pour cent, ou la participation dans les profits nets, payables au comptant à la fin de chaque année. 11juillet—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie......$529,694 46
Sur les risques de mer......356,394 17
Sur risques de rivières......66,048 68
Total $1,151,[illegible]

En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1868......$228,347 60
Primes remboursées......33,471 67 ......$260,[illegible]

Montant net des primes e 31 mai 1868......$891,646 18

Pertes payées:
Sur les risques d'incendie......$271,236 37
Sur les risques de mer......173,049 35
Sur les risques de rivières......45,529 36
......$489,806 01

Taxes......26,012 61
Réassurances, Dépenses, Profits et Pertes, moins intérêt......105,308 54 ......$624,314 86

Bénéfice net......$277,330 30

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriété foncière......$150,617 97
Billets garantis par hypothèque......675,967 [illegible]
Billets garantis par nantissements......80,147 [illegible]
En caisse......128,470 [illegible]
Actions de banques et de chemins de fer......194,200 [illegible]
Primes en voie de perception......90,965
Bons de la ville......20,000 00
Billets à recevoir......127,134 70
Scrips de Compagnies d'Assurance......60,085 00
Actions "Dry Dock Vallette"......15,000 00
Actions de la Presse "Levee Steam"......5,000 00
Actions "Marine Dry Dock"......3,700 00
Actions "Merchants' Exchange"......1,000
Actions "Lightening & Wrecking Co"......1,000 00
Actions "La Equitable Life Ins. Co"......500 00
Bons de l'Etat......1,500 00
Total......$1,488,414 [illegible]

En moins: Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain......$101,348 15
35 p% du scrip de 1856 payable en juillet......70,075 75
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1868......228,347 60 ......$[illegible]

Actif net......$1,087,345 [illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.
PAUL FOURCHY, Secrétaire

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi ce 9 juin 1868
PAUL W. COLLENS, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 9 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrips seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le second lundi de juillet prochain, Trente cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1856, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs —

John Pemberton, F Maspero, Pierre Poutz,
M Puig, David McCoard, S Z Relf,
Chas. Sagory, J J Fernandez, L F Generes
P S Wiltz, J Morgan Hall

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, Nlle-Orléans, 22 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir:

Sur les risques d'incendie......$166,471 [illegible]
Sur les risques de mer......88,889 [illegible]
Sur les risques de rivières......26,462 34
......$317,804 71

Plus, les risques non expirés pour 1866......66,885 00 ......$384,689 71

En moins, les risques non expirés pour 1867......$ 60,612 [illegible]
Primes remboursées pour 1867......2,388 04 ......$ 62,614 [illegible]

Montant net des primes le 31 déc. 1867......$321,075 [illegible]

Pertes payées dans la même période
Sur les risques d'incendie......$32,061 12
Sur les risques de mer......26,641 76
Sur les risques de rivières......25,083 04
Plus, réassurances......$ 2,[illegible] 76
Escompte de primes......[illegible]
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt......71,610 32
Réservé pour paiement d'intérêt sur scrips dûs en 1868 y compris les balances......58,218 10 ......$284,513 [illegible]

Bénéfice net......$ 37,161 52

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à 90 c......$187,290 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 70 c......86,800 00
Huit cents bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c......71,680 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c......17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c......2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer du Golfe du Mexique, évalués à 50 c......3,000 00
Neuf bons de la ville du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c......4,500 00
Actions de Banques et de la Compagnie du Gaz, etc......163,466 00
Prêts sur garantie......25,100 00
Prêts sur hypothèque......60,680 00
Billets à recevoir......11,300 00
Primes dues en voie de la perception......67,128 [illegible]
Scrips d'autres Compagnies d'assurance......12,450 00
Montant n'ayant pas cours......4,000 00
Coupons de la ville, dus et non recouvrés......12,300 00
En caisse......24,974 [illegible]
......$767,700 61

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé devant moi, ce 22 janvier 1868
PARIS CHILDRESS, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés. Ils ont, en outre déclaré un dividende—scrip de trente cinq pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 16 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Jno. G. Gaines, S. J. Hart
Henry Renshaw, Jno. C. Riche,
H. T. Lonsdale, J. H. Stauffer,
S. Bisco, J. B. Bres,
J. O. Bullitt, Thos. Sloo,
Theo A. James

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL DES AFFAIRES DE la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent, Nouvelle-Orléans, 22 mai 1868.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1868:

Primes d'incendie, dans l'année......$206,122 [illegible]
Primes de mer "......84,082 86
Primes de rivières "......177,594 88 ......$467,779 [illegible]

Total net des primes......$447,564 [illegible]

Pertes par l'incendie, payées et évaluées......$ 32,330 60
Pertes de mer......87,974 66
" rivières......28,372 47
Taxes payées......28,919 54
Payé—réassurance et compte au lieu de scrip......60,108 30
Payé—intérêts, primes remboursées, frais généraux, escompte, etc......67,549 68 ......$286,619 12

Bénéfice net......$61,355 1[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets à recevoir......$ 37,494 36
Prêt sur bons et hypothèques......68,583 38—106,077 [illegible]
En caisse......$104,277 34
Prêts garantis par actions sur demande......62,600 00—$167,077 34
Prêts garantis par actions à terme......$11,390 00
Propriétés foncières......76,000 00
Scrip d'autres compagnies et compte de scrip......45,662 44—$131,372 [illegible]
Bons consolidés de la ville......$33,000 00
Bons de la ville......58,880 00
Actions de Banques et autres......159,987 17—$250,817 17
Coupons pour bons de la ville, dus......$4,420 00
Dû pour prime et en voie de perception......41,608 00
......$772,814 [illegible]

La Compagnie possède également:
Billets suspendus, actions et bons......$430,300
Compte de scrips forfaits......7,300
Intérêts non réclamés......$7,300 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 23 mai 1868.
PARIS CHILDRESS, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, aux porteurs de certificats de scrip non encore payés. Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende-scrip de trente-trois et un tiers pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer au bénéfice net de l'année expirant le 30 avril 1868. Il sera émis des certificats pour le dividende-scrip, à partir du premier lundi d'août prochain, francs de taxe du gouvernement.

THOS. A. ADAMS, Président.
SAMUEL KENNEDY, Vice-Présid.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

JOHN WATTS, G. T. BEDOSCHE,
SAMUEL B. NEWMAN, P. H. FOLEY,
WM. EDWARDS, A. G. OBES,
P. SIMMS, A. THOMPSON,
JNO. PHELPS.

A. THOMSON & CO.,

RAFFINERIES DE SUCRES, SIROPS, MÉLASSES —ET—

Importateurs et marchands de sucres et mélasses de la Louisiane et de l'étranger,

Rue Tchoupitoulas, No. 48.

1er sept—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867:

Sur les risques d'incendie......$[illegible]
Sur les risques de mer......61,490 44
Sur les risques des rivières......22,760 82

Total des primes......$421,586 41

En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1867......$114,562 00
Primes remboursées......4,115 41 ......118,677 41

Montant net des primes......$302,[illegible]

Pertes: Sur les risques d'incendie......$68,700 [illegible]
Sur les risques de mer......61,436 16
Sur les risques des rivières......19,[illegible] 44
......$149,[illegible]

Taxes......11,[illegible]
Réassurances......8,274 82
Dépenses, moins le compte d'intérêt......10,180 88
Intérêts sur scrip......24,690 00
......$194,076 84

Bénéfice......$87,469 16

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets à recevoir pour primes......$3,704 81
Billets garantis et billets hypothécaires......219,[illegible]
Dû pour primes en voie de perception......80,[illegible]
Actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville......190,345 44
Scrips des différentes Compagnies d'Assurance......30,150 00
En caisse......32,777 [illegible]
......$555,[illegible]

Moins: Dépréciation des espèces......30,000 00

Montant net......$525,[illegible]

Moins: Intérêts de scrips, non réclamés......7,[illegible]
Intérêts payables sur scrips non encore payés......20,[illegible]
......$498,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et signé pardevant moi ce 11 janvier 1868.
PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars. Il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart, Cha. Lafitte,
A. Rochereau, J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock, A. Schriber,
T. R. Blanchard, John Gauche,
Wm. Stevens, W. T. Williams,
J. A. White, J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal.

Etats-Unis d'Amérique.

Etat de la Louisiane. Paroisse d'Orléans — Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que le dix-sixième jour de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et dans la quatre-vingt-douzième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, pardevant moi, Gustave Le Gardeur, Jr., notaire public, dûment commissionné et assermenté dans et pour la susdite ville et la susdite paroisse y demeurant, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, se sont présentés les personnes dont les noms et capacités sont ci-après indiqués, lesquelles personnes ont déclaré qu'eux ou ceux qu'ils représentent sont actionnaires de la Banque de la Nouvelle-Orléans, corporation établie en vertu des lois de l'Etat et située dans cette ville et cette paroisse — pour le nombre d'actions de cinquante piastres chacune,) de ladite banque, figurant en regard de leurs signatures respectives.

Que conformément à la loi et au huitième article de la charte ou acte d'incorporation de ladite banque, au rapport de Wm Monaghan, ancien notaire de cette ville en date du 14 mai 1855, la direction de ladite banque propose une modification, ou changement ou amendement aux articles de société, en adoptant, à l'unanimité, à une réunion qui a eu lieu le troisième jour de février mil huit cent soixante-six, une résolution dont copie est ci-annexée et qui est conçue comme suit: "Il est résolu que le rapport du comité soit adopté et que l'état des affaires de l'institution soit publié dans le Times, le Crescent et l'Abeille; que les actionnaires soient requis de se présenter au local de la banque, le samedi, [illegible] jour de l'après-midi, pour voter sur la question de savoir s'il conviendrait de réduire de nouveau le capital de la banque, actuellement d'un million de piastres ($1,000,000) à six cent mille piastres ($600,000) de valeur réelle."

Que la dite résolution fut soumise à une assemblée générale des actionnaires de la dite banque, après le temps et l'avis qu'exige la loi; qu'à la dite assemblée les dits apparants, représentant et possédant trois mille quatre cent vingt-deux actions (plus des deux tiers du total qui est de vingt mille actions) de la dite banque, votèrent et approuvèrent la dite résolution consentant à la réduction du capital de la dite banque de la Nouvelle-Orléans à six cent mille piastres [illegible]

Et les dits apparants, pour eux et pour ceux qu'ils représentaient, devinrent actionnaires de la dite banque en souscrivant pour le nombre d'actions (de trente piastres) inscrit en regard de leurs noms respectifs.

Ainsi fait et passé, à mon étude, le jour, le mois et l'année ci-dessus écrits, en présence de MM. Armant Pitot jr, et Edouard Pitot, témoins légaux, qui ont signé avec les apparants et moi, notaire, après avoir lu le tout.

SIGNATURES DE L'ORIGINAL.

	Actions.		Actions.
F Schuler	65	F E Bernard	100
Delvaille & Joubert	200	U. Marionneau	65
A DuBos	30	Warren, Crawford & Co.	30
C Chavanne	40	G F Porter	16
J V Allain	340	E O Porter	17
Chas. De Ruyter	200	J M Planiger	65
H C Millaudon	130	E P Jewell	16
H C Millaudon, agent	300	F Camors	45
Edgar Pitot	50	P Gelpi	140
E E Mannheu	700	P Gelpi & Co	125
E F Mioton	100	D Lanata	700
L Bennet	300	A Camors	15
B Bonnet	67	T G Dugan	200
A Fouquet	56	E Forestier	100
Francis J Ruiz	142	J C Denis	50
S Dorsey	16	S Cambon	100
S Pablo	200	Henry & Co	100
R F Lavillebeuvre	38	A Miltenberger & Co.	50
Theo. Langridge	100	L D C Wood	56
Ant. Lanaia	408	Wood & Low	50
Home Mutual Ins. Co.	200	J L Storry	200
P E O'Brien	100	A B James	50
Harrell, Gayle & Co.	430	Alfred Kearney	20
B M Harrell	10	Vose Bros	43
J W Burbridge	41	W C Black	25
Mrs. V W Burbridge	130	W A Violett	67
The. Jenny & Co.	200	W A Violett & Co.	300
C H Hyams	70	J Locker	20
L B Pothier	20	J U Payne	200
Forstall & de Lesseps	275	C Baquié	20
C Cavaroc	110	Amélie Lay	424
Irma Cavaroc	5	W H Mercer	424
C Cavaroc, Jr	5	B Schmidt	50
J Seugeron	18	P Grabites	20
L Guyol	58	E Merith	20
Puig Bros	200	Mrs. A Bourdette	[illegible]
E Cramer	181	Mrs. Paul Jugé, fils	133
F Dupré	100	Aug. Bohn	100
W G Robinson	105	Wm Bogel	50
John Pemberton	100	Che Ledig	40
Louisiana M. Ins. Co.	206	Leeds & Co	100
Reynes & Doise	600	Simon & Loeb	12
H M Bonnabel	20	Castillo & Hariaga	5
M Oglesby	100	R J Hart & Co.	50
Hall & Co.	12	Alken & Rainey	25
Negroponte & Agelasto.	45	D M Bernard	41
Poinsot & Co.	196	Che Dunia	30
J J Mioche & Co.	116	E Oiquel	60
Cie. d'Assur. Mut. du Cresce	512	Oiquel & Jamison	60

A. PITOT, JR, EDW. PITOT, G. Le GARDEUR, Jr. Notaire public.

Pour copie conforme, G. Le GARDEUR, Jr., Notaire public.

Le soussigné, député du préposé à l'enregistrement pour la paroisse et la ville de la Nlle Orléans, certifie que la susdite charte d'incorporation a été, aujourd'hui, dûment inscrite à son bureau, Livre S No 7, folios 72, 73 et 74.

A. DUCATEL, Jr., Député du préposé à l'enregistrement.

Nlle-Orléans, 16 mars 1868.
28 mars—1f par sem—4 sem

Bank Directory.

Bank of America, corner of Canal and Exchange Place—A. M. Fortier, President; J. N. Mortimer, Cashier.

Canal Bank, corner of Gravier and Camp—Geo. Jonas, President; U. Jumonville, Cashier.

Crescent City Bank, 30 Camp street—E. H. Summers, President; Charles Faurie, Jr., Cashier.

Citizens' Bank, corner of Royal and Customhouse—John G. Gaines, President; J. L. Delery, Cashier.

City National Bank, corner Magazine and Natchez Alley—C. T. Buddecke, President; Jules Cassard, Cashier.

Bank of Louisiana, (in liquidation), corner Royal and Conti—Ambrose Lanfear, President; J. P. Irvine, Cashier.

Louisiana State Bank, Camp street—J. A. Blanc, President pro. tem.; L. Bernard, Cashier.

Mechanics' and Traders' Bank, No. 162 Canal street—Walter G. Robinson, President; G. Crost, Cashier.

Samuel Smith & Co., cor. Camp and Common streets.

United States Treasury, at the Mint Hotel—W. B. Whittaker, Asst. Treasurer; James A. Venable, Cashier.

Union Bank of Louisiana, No. 122 Canal street—P. E. Lavillebeuvre, President; Geo. A. Freret, Cashier.

Davis & Co., No. 54 Camp street

Merchants' Bank, Camp street—Reynes, President; Thos. J. Dix, Cashier.

Louisiana National Bank, Common street near Camp—James Robb, President; Jos. W Carroll, Vice President, and —— Hull, Cashier.

Bank of New Orleans, corner Canal and Exchange Alley—C. Cavaroc, President; Numa Augustin, Cashier.

Pike, Lapeyre & Bro., No. 17 Camp street.

Southern Bank, No. 11 St. Charles street—Thos. Layton, President; John G. Devereux, Asst. Cashier.

Weights of Various Kinds of Produce per Bushel.

[According to custom established in the Cincinnati Market.]

Articles.	Pounds.
Apples (dried)	25
Bran	20
Barley	48
Beans white	60
Beans castor	[illegible]
Buckwheat	[illegible]
Coal, stone	[illegible]
Corn, shelled	56
" in Ear	[illegible]
" Meal	[illegible]
Hair, plastering	[illegible]
Lime, unslacked	[illegible]
Malt, barley	34
Malt, Rye	40
Oats	32
Onions	56
Peaches (dried)	33
Potatoes, Irish	[illegible]
" sweet	[illegible]
Peas	[illegible]
Rye	56
Seed Blue Grass	14
Seed, Clover	60
" Flax	56
" Hemp	44

The Income Tax.

The following is the form of making income returns for 1868 under the new law. The readers will see at a glance the character of the articles to be returned upon, and the deductions to be made:

RETURNS.

1. From the profits in any trade, business or vocation from which income is actually derived, or any interest therein wherever carried on.
2. From the payment of debts in a former year considered lost, and which have not paid a previous income tax.
3. From rents.
4. From farming operations—amount of live stock sold, amount of agricultural products sold.
5. From profits realized by sales of real estate purchased since December 31st, 1867.
6. From interest on any bonds or evidences of indebtedness of any railroad, canal turnpike, canal navigation or slackwater company, or interest or dividends on stock, capital or deposits in any bank, trust company, savings institution, insurance, railroad, canal, turnpike, canal navigation or slackwater company
7. From dividends of any incorporated company other than those above mentioned:
8. From gains and profits of any incorporated company not divided
9. From interest on notes, bonds or other securities of the United States.

Home Mutual Insurance Company of New Orleans.

Office, No. 78 Camp street, Corner of Natchez street

SIXTEENTH YEAR.

Premiums received during the year ending December 31, 1867......$221,590 72
Losses, taxes, expenses, re-insurance, etc., paid during same period......217,740 69
Assets on the 31st December, 1867......278,734 62

This Company continues to insure against the perils of the Seas, Rivers, and loss or damage by Fire, at the current rates of premium.

ALFRED MOULTON, President.
WM. M. PERKINS, Vice President
A. W. HUNTER, Secretary.

TRUSTEES.

J. M. Allen, J. H. Ludwigsen, E. E. Converse,
A. Moulton, Wm. Chambers, A. H. May,
S. P. Eshell, John T. Moore, Robert Hare,
Wm. M. Perkins, J. R. Isembert, John G. Rogers.

feb21 1tm

State of Louisiana, OFFICE OF SECRETARY OF STATE, New Orleans, Nov. 19, 1868.

Editor New Orleans Bee:

CITIZENS of the United States visiting foreign countries are liable to serious inconvenience if unprovided with authentic proof of their national character. The proper safeguard is a Passport certifying the bearer to be a citizen of the United States. Passports are issued only to citizens of the United States, upon application supported by proof of citizenship. Application may be made to the office of the Secretary of State, eight or ten days previous to departure, where all necessary information will be given. I herewith transmit a copy of circular recently received at this office.

Respectfully, GEO. E. BOVEE, Secretary of State.

DEPARTMENT OF STATE, Washington, September 4th, 1868.

Official notice has been received at this Department that the Spanish authorities of the Island of Cuba have adopted a new regulation concerning Passports. That regulation requires all passengers arriving at the ports of that island to present authentic official passports properly vised by the Spanish Consul in the ports of departure, and that in case of passengers failing to exhibit such passports so required they will not be permitted to land without compliance with special conditions, which will be found very inconvenient in many cases and impossible in others. Notice has been received at this Department that the papers purporting to be passports issued by the Mayor of New Orleans, and vised by the Spanish Consul there, are rejected under the before-mentioned regulations.

Notice has also been received that persons residing in the United States seaports who call themselves "passport agents" are in the habit of giving certificates in which it is stated that they have applied to the Department of State for passports, and that those certificates being vised by the Spanish Consul are presented as passports in Cuban ports, and are rejected there under the same regulations before-mentioned.

nov21 tf WM. H. SEWARD

Through Rates of Freight BETWEEN NEW ORLEANS New York, Boston, Philadelphia and All Points North and East.

VIA N. O. J. AND GREAT NORTHERN AND MISSISSIPPI CENTRAL RAILROAD, ETC.

ALL RAIL ROUTE,

NO INSURANCE REQUIRED.

Through Bills Lading Signed and Rates Guaranteed.

N. O., J. & G. N. RAILROAD OFFICE, New Orleans, July 1, 1868.

Shippers are informed that we are now transporting freight between New Orleans and New York, Boston, Philadelphia, etc., at very low rates, making a saving to the shipper by this route of from TWENTY to FIFTY PER CENT.

All claims for loss, damage or overcharge will be promptly settled at points of delivery.

For further information apply at the Depot, on Calliope street, or at the Office of the Company, No. 44 Carondelet street

T. S. WILLIAMS, General Superintendent.

JAMES TOBIN, General Freight Agent. jy4 3m

Home Insurance Directory.

Atlantic Insurance Company, No. 19 Camp street—Edward Rigney, President; H. F. Janvier, Secretary.

Crescent Mutual Insurance Company, corner of Camp street and Commercial Place—Thos. A. Adams, President, Henry O. Ogden, Secretary.

Commercial Insurance Company, No. 11 Commercial Place—S. B. Buckner, President; Geo Sweet, Secretary.

Factors' and Traders' Insurance Company, No. 39 Carondelet street—Michael Musson, President; Harmon Doane, Vice President; Ed. A. Palfrey, Secretary.

Firemen's Insurance Co. of New Orleans—B L Millaudon, President; E N Ganucheau, Sec'y.

Germania Insurance Company, No. 135 Gravier street—D. Michel, President; E. Maier, Secretary.

Home Mutual Insurance Company, corner Camp and Natchez streets—Alfred Moulton, President; A. W. Hunter, Secretary.

Hope Insurance Company, No. 21 Camp street—H. Peychaud, President; Lewis Barnett, Secretary.

Louisiana State Mutual Insurance Company, corner of Common and Carondelet streets—E Ganucheau, President; L. W. Baquié, Secretary.

Louisiana Equitable Life Insurance Co., No 142 Canal street.—Joseph Allison, President; W P Harper, Sec'y.

Union Insurance Company, 18 St. Charles street—A. Chiapella, President; J. M. Crawford, Secretary.

Merchants Mutual Insurance Company, No. 104 Canal street—John Pemberton, President; Paul Fourchy Secretary.

New Orleans Mutual Insurance Company, corner Camp and Canal street—J. Tuyes, President; J. W Hincks, Secretary.

Pelican Mutual Insurance Company, No. 28 Camp street—Chas. Roman, President; A Tarleton, Secretary.

Star Mutual Insurance Company, No. 14 Carondelet street—Lloyd R. Coleman, President; Chas. Engsfeld, Secretary.

Louisiana Mutual Insurance Company, corner of Camp and Gravier streets—Chas. Briggs, President. J. P. Roux, Secretary.

Sun Mutual Insurance Company, No. 61 Camp street—Thos. Sloo, President; Thos. Anderson, Secretary.

Postal Information.

TO THE BRITISH NORTH AMERICAN PROVINCES

Cape Breton, Prince Edward's Island and Nova Scotia. To Newfoundland prepayment required. To Canada and New Brunswick, 10c. per ½ oz., any distance.	"10 cents when not over 3,000 miles from the line of crossing. "15 cents when distance exceeds 3000 miles. Prepayment optional

Steamers of the Cunard line sail from Boston twice each month, touching at Halifax, and when letters are sent by that conveyance for Nova Scotia, Newfoundland, Cape Breton and Prince Edward's Island, the U S postage is 5 cents the single rate, to be pre paid. The inland rate is collected on delivery. On newspapers by this route, the postage is two cents each.

RULES FOR RATING LETTERS, &c.

1. In the United States and British Mails.—Letters exchanged with the United Kingdom of Great Britain and Ireland, or addressed to British Colonies and foreign countries, for transmission in the open mail via England, are charged with United States and British postage, at a single rate for each half ounce or fraction thereof, the same as domestic letters.

In the case of letters to be forwarded in the British mail for transmission from England "via Marseilles," the French postage is rated at 6 cents the quarter ounce, except on letters for Java, China, Labuan, Borneo, Japan, the Moluccas and Philippine Islands, which are rated at 8 cents per half ounce, and except, also, on letters for Syria and Tunis, by French packet, when the single French rate is 12 cents per quarter ounce.

2. In the United States and French Mails.—Letters in the mail to France are to be charged with single rate of postage, if not exceeding the weight of one quarter ounce—double rate if exceeding a quarter, but not exceeding half an ounce; and so on, an additional rate being charged for each quarter ounce, or fractional part of a quarter ounce.

The rates by "French mail" are in full to destination, except the following places, on: Aden, Batavia, Ceylon, China, cities of Turkey in Europe, except as herein mentioned, via Austria, to which countries the correspondence can be sent via Suez, countries beyond seas via France, others than those enumerated, East Indies, Gibraltar, Hong Kong, Java, Mauritius, Montenegro, Penang, Portugal, Isle of Re-Union, Servia, (except Belgrade,) Shanghai, Singapore and Spain. The limit of payment to Spain, Portugal and Gibraltar, is Behobia; to Servia (except Belgrade,) Montenegro, and cities of Turkey in Europe, except as herein mentioned, "via Austria," the frontier of Turkey and Austria; to Aden, East Indies, Ceylon, China, and other countries via Suez, the seaports of the Indies, or of the sea of China to which the English packets ply; and to places beyond seas, or other than those designated the limit is the port of arrival in the country of destination.

3. In the Mails to Prussia, or to Belgium.—Letters in the United States and Prussian closed mails, and in the mails exchanged with Belgium are charged with single rate of postage if not exceeding half an ounce in weight; double rate if exceeding half an ounce, but not exceeding an ounce; quadruple rate if exceeding an ounce, but not exceeding two ounces; and so on, for greater weights, charging two rates for every ounce or fractional part of an ounce over the first ounce. As this scale of progression differs from that followed in respect to domestic letters, great care is required to prevent mistakes.

4. In the Mails to Bremen, or to Hamburg, &c. Letters addressed to the German States, &c., when sent via Bremen or Hamburg; and letters addressed to the British North American Provinces, are rated in the same manner as domestic letters, one rate being charged for each half ounce or fractional part of half an ounce.

General Directions.—Postmasters should be careful where the postage is prepaid, to collect the proper amount. They should be particular to notice the route indicated on the envelopes of letters, and to collect postage accordingly. Letters mailed at some offices, marked "via England," or "via Prussian Closed Mail," for a German State, are frequently taken upon the prepayment of Bremen rates, and those marked "via Bremen," at Prussian closed rates, &c.

Routes of Transmission, Etc.

To prevent mistakes at the exchange offices, it is desirable that the particular routes by which letters are to be forwarded from the United States to Europe, should be distinctly written on the covers. Letters intended for transmission in the open mail to England, should bear the direction "open mail via England;" if for transmission in the French mail, they should be directed, "via France in French mail;" if for transmission by closed mail to Prussia, they should be directed "via Prussian closed mail;" if for transmission in the closed mail to Belgium, they should be directed "via Belgian closed mail;" and if for transmission by the New York and Bremen line to Bremen, or by the New York and Hamburg line to Hamburg, they should be directed "via Bremen," or "via Hamburg."

It is important that letters addressed to Germany and other European countries, via France, where the single rate per quarter ounce is 21 cents, should be plainly marked to be sent via France; otherwise they may be missent in the open mail to Liverpool by United States packet, the 21 cent rate per half ounce being also chargeable on letters thus forwarded.

Weights of Produce.

As established by Law or Custom in New Orleans.

GRAIN WEIGHTS.

	lbs. per bushel
Wheat	60
Corn shelled	56
" in ear	70
Oats	[illegible]
Rye	[illegible]
Buckwheat	[illegible]
Barley	48
Malt	34

THE NATIONAL TELEGRAPH COMPANY.

A new enterprise to be know as the National Telegraph Company has been organized with valuable franchises conferred by a recent act of Congress, for the purpose of establishing Trunk lines of Telegraph on all the principal railroads and mail routes in the United States. The stock is to be issued upon the same principle as that of the Merchants' Union Express Company, which recently commenced operations. The design is to interest the entire business community in the enterprise. This is done, not so much to dispose of the stock as it is to secure the business of the country through which the lines pass.

The Capital is to be

$10,000,000

In 100,000 Shares of the par value of

$100 Per Share.

But the actual amount to be paid in Cash is

$35 PER SHARE.

And this amount is to be paid as follows: One per cent at the time of subscribing, and no more, until the entire capital has been subscribed, and then on calls to be made by the Board of Directors; instalments not to exceed five per cent per month. When thirty-five per cent of the par value of the shares has been paid, certificates of stock will be issued. This will give the Company a paid up

Cash Capital of $3,500,000,

Which will be sufficient to duplicate lines to all, or nearly all, the paying points reached by the present monopoly.

The present telegraph Companies of the country have been consolidated into one huge monopoly, and are now earning over six millions of dollars per year, or over one hundred per cent on the actual cost of their lines, their present capital having been watered over one thousand per cent.

The National Telegraph Company have a recognition from the United States Government of the importance of their enterprise, with a grant of the most valuable franchises ever conferred upon a Telegraph Company. No competing line has ever had the right now granted by Congress to this Company to construct and operate lines over every Railroad and Mail Route in the United States. The position of this Company differs from that of any company ever before organized. The question of the right way is forever settled.

The Stockholders of this Company cannot be sold out or transferred to any other Company. The act of Congress under which this Company has been organized, prohibits any transfer of the franchise granted.

CALLS—HOW TO BE MADE.

One per cent of the Stock will be required on subscribing, and subsequent calls, not to exceed five per cent per month, will be made by the Board of Directors, from time to time, as may be necessary, any supply funds to construct and equip the lines; but no calls will be made after the one per cent is paid until the entire Capital Stock shall have been subscribed.

ACTUAL CAPITAL REQUIRED.

The Company confidently believe that thirty-five per cent of the Capital Stock will construct and fully equip

25,000 Miles Of Wire,

Which will connect all the commercial centres and important places in the United States. This opinion rests upon the most reliable estimates and responsible offers to construct and equip the lines.

The National Telegraph Company is organized under the laws of the State of New York and franchises conferred by an act of Congress, approved July 24, 1866.

President—GEORGE B. SENTER, of Cleveland, Ohio.

Vice President—ROBERT SQUIRES, of New York City.

Secretary—GEORGE B. WALTER, of New York City.

COMPANY'S OFFICE,

Nos. 64 and 66 Broadway, New York.

A limited amount of the Capital Stock of this Company is allotted to this locality, and those having an opportunity, and subscribing, will be placed upon equal terms with its corporators, and will secure like interest in all franchises which have accrued or may hereafter accrue to the Company from any and all sources.

Subscriptions will be received by

DANIEL EDWARDS,

Resident Director for the States of Alabama, Mississippi, Texas and Louisiana,

28, 30 and 32 New Levee street, New Orleans, La.

—OR—

D. WEBSTER,

At the office of R. G. Dun & Co., No. 70 Canal street.

Parties subscribing to the Stock will communicate the same by letter to the Resident Director, DANIEL EDWARDS, of this city, at the time of subscribing.

sept6—3m eod.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following

STATEMENT:

Premiums received during the year ending 31st May, 1868, including unearned premiums of the previous year:

On Fire Risks......$ 513,694 43
On Marine Risks......388,734 17
On River Risks......69,548 68

Total Premiums......$1,151,962 23

Less Premiums Unearned 31st May, 1868......$228,347 60
Return Premiums......28,471 67—$ 256,818 67

Net Earned Premiums 31st May, 1868......$ 891,644 15

Losses paid:
On Fire Risks......$271,236 37
On Marine Risks......173,049 38
On River Risks......45,529 36
......$489,806 91

Taxes......26,013 61
Reinsurance, Expenses, Profit and Loss, less interest......108,308 64— 624,314 86

Net Profit......$ 277,329 30

The Company have the following assets:

Real Estate......$ 150,617 87
Notes Secured by Mortgage......675,967 36
Notes Secured by Pledge......80,147 35
Cash on hand......128,470 34
Premiums in course of Collection......90,[illegible] 65
City Bonds......20,000 00
Bank and Railroad Stocks......194,200 00
Bills Receivable......127,1[illegible] 79
Scrips of Mutual Insurance Companies......60,[illegible] 00
Stock of Vallette Dry Dock Company......15,000
" Levee Steam Cotton Press......5,000 00
" Marine Dry Dock......3,700 00
" Merchants Exchange......1,000 00
" Lightning and Wrecking Co......1,000 00
" Louisiana Equitable Life Ins. Co......500 00
State Bonds......1,500 00

Total......$1,488,414 16

Less:
Unclaimed interest and interest payable in July next on all outstanding Scrips of the Company......$101,348 15
Thirty-five per cent. of Scrip issue of 1856, payable in July......70,075 75
Unearned Premiums 31st May, 1868......228,347 60—$ 399,768 50
......$1,087,645 26

The above Statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

JOHN PEMBERTON, President.
PAUL FOURCHY, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, this 9th day of June, 1868.
PAUL W. COLLENS, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 9th day of June, 1868, it was resolved to declare a Scrip Dividend of THIRTY PER CENT. on the Net Earned Participating Premiums for the year ending 30th May, 1868, for which certificates will be issued on and after the first day of August next. Also to pay on and after the second Monday in July next THIRTY-FIVE PER CENT. ON THE SCRIP ISSUE OF 1856, and six per cent. interest on all outstanding Scrips of the Company.

DIRECTORS.

John Pemberton, F. Maspero, David McCoard,
M. Puig, L. F. Generes, Pierre Poutz,
Chas. Sagory, John Morgan Hall, S. Z. Relf,
P. S. Wiltz, J. J. Fernandez, jn10 tf

INSURANCES.

Louisiana Mutual Insurance Company.

Fourteenth Annual Statement.

In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following statement:

Total Premiums for the year ending 29th February, 1868......$546,338 4[illegible]

Viz—Fire Premiums......$266,272 57
Marine Premiums......163,158 70
River Premiums......122,907 15 ......$542,338 42

Less Return Premiums......$ 3,459 75
Less Unearned Premiums......49,145 00 ......$ 46,604 7[illegible]

Net Earned Premiums......$493,818 67

Losses Paid:
Fire Losses......$ 82,397 38
Marine Losses......164,272 78
River Losses......94,502 00
......$342,068 14

Discount in lieu of Scrip......54,343 68
Taxes and Internal Revenue......34,741 38
Expenses, Rent, etc., less Discount Account......22,810 88
Six per cent. Interest on outstanding Scrip to 1st March, 1868......27,777 90 ......$481,210 76

Reserved for Unadjusted Losses......$ 11,277 69

The Company have the following Assets, which in the Report of the Finance Committee of the Company, unanimously adopted by the Board of Trustees, are declared, after ample allowances and deductions are made, to be equivalent to a Cash Capital of $520,000, viz:

Invested in Real Estate......$ 46,830 11
Invested in Mortgage on Real Estate......70,919 [illegible]
Invested in City and other Bonds......22,320 [illegible]
Invested in Bank and other Stocks......122,558 [illegible]
Invested in Scrip of Insurance Companies......129,302 [illegible]
Loaned on Pledges......14,200 [illegible]
Bills Receivable......43,228 [illegible]
Premiums in course of Collection......97,332 71
Cash on hand......111,552
......$727,[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

CHAS. BRIGGS, President.
J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, this 25th day of March, 1868.
PAUL W. COLLENS, Third Justice of the Peace.

Six per cent interest on all outstanding Scrip will be paid to the legal holders thereof on the second Monday of May next.

CHAS. BRIGGS, President.
ANT. CARRIERE, Vice President.

TRUSTEES:

Charles Briggs, A. R. Montgomery,
Ant. Carriere, A. Lecourt,
Geo. A. Fosdick, Frank Williams,
E. Bragier, Thomas Byrne,
Chas. Lafitte, John Thornhill,
John S. Maunsell, W. A. Violett,
P. Anderson, Hugh Macdonald,
Alfred Kearny, Wm. M. Pinckard,
A. Prerioha, John S. Wallis,
Geo. W. Dunbar, George Foster,
E. F. Stockmeyer, Andrew Stewart,
Geo. W. Hynson, L. B. Pothier,
Arch'd Montgomery, John Minor, Jr.,
Henry J. Vose, R. Pinggin,
E. Marquese, James Geillier,
Chas. Weisbaum, Rudolph Sieg.
R. F. Given.

NINETEENTH ANNUAL STATEMENT —OF THE— Crescent Mutual Insurance Company.

New Orleans, May 23, 1868.

The Trustees, in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th day of April, 1868:

Fire Premiums for year......$206,[illegible]
Marine Premiums for year......84,082 86
River Premiums for year......177,594 88 ......$467,779 3[illegible]

Total net earned Premiums......$447,564 3[illegible]

Fire losses paid and estimated......$ 32,330 60
Marine......87,974 66
River......28,372 47
Paid Taxes......28,919 54
Paid Reinsurance and discount in lieu of scrip......60,108 30
Paid interest, return premiums, general expenses, and discount, etc......67,549 68 ......$286,619 12

Net Profits......$61,355 1[illegible]

The Company have the following Assets:

Bills Receivable......$ 37,494 36
Loans on Bonds and Mortgage......68,583 38—$106,077 [illegible]
Cash on hand......$104,277 34
Loans on pledge of stocks on time......62,600 00—$167,077 34
Loans on pledge of stocks on time......$ 11,390 00
Real Estate......76,000 00
Scrip of other companies and scrip account......45,662 44—$133,052 44
Consolidated City Bonds......$ 33,000 00
City Bonds......58,880 00
Bank and other stocks......159,987 17—$250,817 [illegible]
Coupons for City Bonds past due......$4,420 00
Due for premiums in course of collection......41,608 00
......$772,814 0[illegible]

The Company have also—Suspended Notes, Stocks and Bonds......$430,300
Forfeited scrip account......7,300
Interest uncalled for......$7,300 [illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, this 23d day of May, 1868.
PARIS CHILDRESS, Second Justice of the Peace Parish of Orleans.

The Company will pay interest at 6 per cent. in cash on all its Outstanding Certificates of Scrip to the legal holders thereof, on and after the second Monday in July next. The Board of Trustees have also declared a Scrip Dividend of THIRTY-THREE AND ONE-THIRD per cent., on the net earned premiums entitled to participation for the year ending April 30, 1868, for which certificates will be issued on and after the first Monday in August next, free of Government tax.

THOMAS A. ADAMS, President.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

DIRECTORS:

John Watts, G. T. Bedosche,
Samuel B. Newman, P. H. Foley,
Wm. Edwards, A. G. Obes,
P. Simms, A. Thompson,
John Phelps. mar28 tf

Sun Mutual Insurance Company

OFFICE OF THE SUN MUTUAL INSURANCE CO., New Orleans, 22d Jan., 1868.

TWELFTH ANNUAL STATEMENT OF THE AFFAIRS OF THE SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS, for the year ending December 31st, 1867

Amount of Premiums for the year ending 1st December, 1867, viz:

On Fire Risks......$166,471 [illegible]
On Marine Risks......88,889 04
On River Risks......26,462 34
......$317,804 71

Add unterminated risks, on 1866......66,885 00 ......$384,689 71

Deduct unterminated risks for 1867......$60,626 00
Return premiums for 1867......2,388 04 ......$ 62,614 [illegible]

Net earned premiums 31st Dec., 1867......$321,075 [illegible]

Losses paid during same period, viz:
On Fire Risks......$32,061 12
On Marine Risks......26,641 76
On River Risks......25,083 04 ......100,715 32
Add re-insurance......2,697 76
Dis. on Prem......6,620 69
Expenses, Taxes, Rent Account, Profit and Loss, less discount and interest......71,630 32
Reserved for payment of interest on scrips due in 1868......58,[illegible] 10 ......$284,513 [illegible]

Net profits......$ 37,161 52

The Company have the following Assets, viz:

Two hundred and nine Consolidated City Bonds valued at 90c......$187,290 00
One hundred and twenty-four N. O. J. and G. N. R. R. City Bonds, valued at 70c......86,800 00
One hundred and two N. O., O. and G. W. R. R. City Bonds valued at 70c......71,680 00
Twenty-five Pontchartrain R. R. City Bonds, valued at 70c......17,500 00
Four Opelousas R. R. State Bonds, valued at 50c......2,000 00
Six Mexican Gulf R. R. State Bonds, valued at 50c......3,000 00
Nine Vicksburg, S. and Texas R. R. State Bonds, valued at 50c......4,500 00
Bank and Gas Stocks, etc......163,466 00
Loans on Pledge......25,100 00
Loans on Mortgage......60,680 00
Bills Receivable......11,300 00
Premiums due in course of collection......67,128 [illegible]
Scrips of other insurance companies......12,450 00
Uncurrent funds......4,000 00
Coupons on City Bonds due, not collected......12,300 00
Cash on hand......24,974 61
......$767,700 61

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, this 22d day of January, 1868.
PARISH CHILDRESS, Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay six per cent. interest on the outstanding certificates of profits, on and after the second Monday of February next. And they have further declared a Scrip Dividend of Thirty Five per cent. on the net earned participating premiums for the year ending December 31st, 1867, for which certificates will be issued on and after the 16th day March next.

THOMAS SLOO, President.
JOHN G. GAINES, Vice President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

DIRECTORS:

Jno. G. Gaines, S. J. Hart,
Henry Renshaw, Jno. C. Riche,
H. T. Lonsdale, J. H. Stauffer,
S. Bisco, J. B. Bres,
G. Sarell, Thos. Sloo,
Theo. A. James

JULIUS LOEFFLER,

(Successor to Chas. Loeffler,)

—GAS FITTER—

AND DEALER IN

Gas Fixtures, Gas Pipes, Fittings, Etc.,

NO 126 CHARTRES STREET,

Between St. Louis and Toulouse, New Orleans.

aug26 1y

THE NEW ORLEANS DAILY BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

Office, No. 73 Chartres Street.

RATES OF ADVERTISING.

Squares	1 month net.	2 mos. net.	3 mos. net.	6 mos. net.	12 mos. net.
One	$12	$20	$30	$40	$75
Two	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	120
Three	[illegible]	[illegible]	70	130	170
Four	[illegible]	[illegible]	[illegible]	140	[illegible]
Five	[illegible]	[illegible]	100	170	[illegible]
Six	[illegible]	[illegible]	120	[illegible]	[illegible]
Seven	[illegible]	100	135	[illegible]	[illegible]
Eight	[illegible]	115	150	[illegible]	[illegible]
Nine	70	125	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ten	75	135	190	[illegible]	[illegible]
Eleven	[illegible]	140	195	[illegible]	[illegible]
Twelve	[illegible]	[illegible]	210	[illegible]	[illegible]
Thirteen	90	[illegible]	220	410	[illegible]
Fourteen	95	170	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fifteen	100	180	300	450	700
Thirty	170	[illegible]	450	700	1200

THE SEMI-WEEKLY BEE

Is published every Tuesday and Saturday mornings. Subscription, $5 per annum, in advance. Single copies ten cents.

RATES OF ADVERTISING:

Squares.	1 mo.	2 mos.	3 mos.	6 mos.	12 mos.
One	$5 net.	$8 net.	$12 net	$20 net	$30 net
Two	9 ..	16 ..	20 ..	30 ..	50 ..
Three	12 ..	22 ..	30 ..	44 ..	70 ..
Four	15 ..	27 ..	35 ..	50 ..	90 ..
Five	19 ..	30 ..	43 ..	60 ..	110 ..
Ten	30 ..	45 ..	76 ..	120 ..	200 ..
Fifteen	40 ..	75 ..	100 ..	150 ..	250 ..
Thirty	70 ..	120 ..	150 ..	250 ..	400 ..

N. O. Mutual Insurance Company.

EIGHTH ANNUAL STATEMENT

Premiums during the year ending 31st December, 1867.

On Fire Risks......$315,[illegible] 36
On Marine Risks......82,[illegible] 44
On River Risks......22,760 81

Total Premiums......$421,586 41

Less: Premiums unearned 31st December, 1867......$114,562 00
Return Premiums......4,115 41 ......$118,677 41

Net earned Premiums......$302,[illegible] 00

Losses—
On Fire Risks......$ 68,700 [illegible]
On Marine Risks......61,490 16
On River Risks......19,880 44
......$149,[illegible]

Taxes......11,[illegible]
Reinsurance......8,274 82
Expenses, less interest account......10,180 88
Interest on Scrips......24,690 00 ......$194,076 84

Profit......$ 87,469 16

The Company have the following assets:

Bills receivable for Premiums......$ 3,704 81
Notes secured by pledge and mortgage......219,307 00
Due for premiums in course of collection......80,350 01
Gas Light Co., City R. R. Co. Stocks, City Bonds, etc......190,345 44
Scripts of sundry Mutual Insurance Companies......30,150 00
Cash on hand......32,777 [illegible]
......$555,[illegible]

Less: Depreciation on the above......30,000 00

Net......$525,[illegible]

Less: Unearned interest on Scrips......$ 7,[illegible] 70
Interest payable on outstanding Scrips......20,[illegible] ......$498,[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, this 13th day of January, 1868.
PAUL W. COLLENS, Third Justice of the Peace.

The Board of Directors have resolved to declare a scrip dividend of thirty per cent. on the net earned participating premiums for the year ending 31st December, 1867, for which certificates will be issued on and after the second day of March, and have further resolved to pay six per cent on the outstanding certificates of scrip on and after the second Monday of March, 1868.

DIRECTORS:—

George Urquhart, Chas. Lafitte,
A. Rochereau, J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock, A. Schriber,
T. R. Blanchard, John Gauche,
Wm. Stevens, W. T. Williams,
J. A. White, J. Tuyes.

Office—111 Canal street

New Orleans, Opelousas and Great Western Railroad.

U. S. MAIL ROUTE BETWEEN NEW ORLEANS WESTERN LOUISIANA AND TEXAS.

The Railroad FERRY BOAT will leave the foot of St. Ann street, opposite Jackson Square, DAILY, at 7½ A. M., connecting with the PASSENGER TRAIN leaving Algiers at 8 A. M.

Shippers and consignees of freight, by giving notice to New Orleans Transfer Company, corner Camp and Common streets, can have their goods received or delivered in any part of the city at reduced rates of drayage.

Freight for stations on the road, for landings on the Teche, and for Opelousas, deliverable at New Iberia or St. Martinsville, received daily, (Sundays excepted) from 7 A. M. to 5 P. M., at the foot of St. Ann street.

Freight for all points on Bayou Lafourche, between Labadieville and Lockport, for Bolanger Canal, and for Houma, will be received and transported through via Raceland, Lafourche and Terrebonne stations, at through steamboat rates.

All outward freight payable at the time of shipment and all inward freight on delivery.

G. W. R. BAYLEY, Superintendent.

Memphis and Charleston Railroad and Connections.

FAST FREIGHT LINE.

BETWEEN NEW ORLEANS AND

GRAND JUNCTION, MACON,
NASHVILLE, LYNCHBURG,
CHATTANOOGA, PETERSBURG,
ATLANTA, NORFOLK,
ROME, RICHMOND,
AUGUSTA, BALTIMORE,
CHARLESTON, PHILADELPHIA,
NEW YORK,

And all intermediate points on the line.

Through Bills of Lading given to all points.

All claims for loss, damage or overcharge will be promptly at point of delivery.

Shippers pay no Insurance, Drayage, Forwarding Commissions.

Rates always Low as the Lowest.

For further information apply at the TICKET OFFICE, UNDER THE CITY HOTEL; or address Box 2361 N. O. Postoffice.

D. H. FROST, General Southern Agent Memphis and Charleston Railroad.

Factors' and Traders' INSURANCE COMPANY.

39......Carondelet Street......39

NEW ORLEANS, LA.

SECOND ANNUAL STATEMENT

Year ending 30th April, 1868.

PREMIUMS for the year......$286,255 70
LOSSES paid......124,710 66
ASSETS, 30th April, 1868......$535,984 15

CASH DIVIDENDS DECLARED, TO STOCKHOLDERS.

In Capital Stock Department, TEN PER CENT.
In Premium Department, FIFTEEN PER CENT

This Company continues to issue Policies on FIRE RIVER and MARINE RISKS, at the current rates of Premium.

All dividends of the Company are payable CASH, without discount.

MICHEL MUSSON, President.
HARMON DOANE, Vice Presid
ED. A. PALFREY, Secretary.

TRUSTEES:

Moses Greenwood, Richard Milliken,
J. W. Burbridge, Samuel E. Moore,
W. A. Johnson, Wm H. Henning,
John I. Noble, J. J. Warren,
John Chaffe, Simon Birch,
Hugh McColl, R. T. Buckner,
Marshall J. Smith, Sam'l Friedlander
I. Caulfield, H. Freiloze,
Alfred S. Huntington, Wm. Creevy,
L. H. Terry, E. W. Rodd,
J. D. Blair, Joseph Hoy,
Robert Pitkin, Perry Nugent,
S. Cambon.

NEW ORLEANS POST OFFICE

Time of Arrival and Departure of Mails.

Route 8001.—New Orleans to Brashear, leaves daily (except Sunday) at 7 a. m. Arrives daily (except Sunday) by 6 p. m.

Route 8002.—New Orleans to Canton, departure daily. Closes at 5.30 p. m. Arrives daily at 5.30 p. m.

Route 8003.—New Orleans to St. Francisville, supplying all the offices opened, departure Monday at 5 p. m. and Friday at 9 a. m. Arrives Monday and Friday mornings.

Route 8004.—New Orleans to Carrollton, via Jefferson City, departure Monday and Thursday at 9 a. m. Arrives Monday and Thursday at 4 p. m.

Route 8005.—New Orleans to Burris Settlement, Lower Coast, departure Tuesday and Friday at 5 a. m. Arrives Sunday and Thursday.

Route 8106.—New Orleans to Mobile, departure daily at 3 p. m. Arrives daily by 8 a. m.

Route 8007.—New Orleans to Covington, La., departure Monday and Thursday, at 8 a. m. Arrives Tuesday and Friday by 4 p. m.

Route ——.—New Orleans to Algiers, departure daily at 9 a. m. Arrives daily by 11 a. m.

Route 8008.—New Orleans to Vicksburg, supplying all the offices opened to Vicksburg; also, Red River and Ouachita parishes. Departure Tuesday and Saturday, at 5 p. m. Arrives on Monday and Friday mornings.

Mails for Lake Coast Tuesdays and Thursdays at 8 a. m., Saturdays at 11 a. m., Pascagoula, Saturdays at 11 a. m.

Mails for Galveston, Houston, Indianola, San Antonio, Brownsville, Brazos Santiago via New Orleans and Opelousas Railroad, close at 6 a. m. on Sunday and Thursday.

Tariff of Postage for Mexico, Cuba, West Indies, etc.

Guadeloupe, Martinique, French and English Guiana, St. Vincent's—16 cents half oz., optional.

Dutch Guiana—16 cents half oz., optional.

Cuba, Mexico, Hayti, Porto Rico, St. Thomas, Jamaica, Venezuela, United States of Colombia—10 cents half oz., obligatory.

Bolivia, Chili, Ecuador—34 cents half oz., obligatory.

Office Hours.

Opens at 8 o'clock a. m.; closes at 8 p. m.

Sundays, office opens at 9 o'clock a. m., closes at [illegible]

NOTICE TO THE LADIES.

HOUSE OF FELIX SABON,

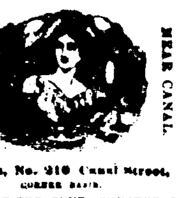

14, Baronne St., NEAR CANAL.

Branch, No. 210 Canal Street, CORNER BASIN.

TWENTY-FIVE PER CENT. CHEAPER THAN ANY OTHER STORE.

City and Country Ladies are respectfully reminded that the undersigned has just received a very extensive assortment of HAIR of all colors and lengths, also a splendid selection of JET, PEARL and STEEL SETS, Combs, Brushes, and Perfumery from the best Paris houses. ARTIFICIAL FLOWERS, BRIDAL VEILS and WREATHS. Goods for the country forwarded without delay.

A large HAIR DRESSING SALOON for LADIES is attached to the establishment.

Hair dressing [illegible] Parties

Hair Curling and Cutting of Children's Hair attended to.

FELIX SABON.

oct7 1m